

**MAIRIE DE GRÉZAC**  
**14, Route de Saujon**  
**17120 GRÉZAC**

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRAÇANT  
LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DU BUDGET  
PRIMITIF DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE DE GRÉZAC  
VOTÉ LE 21 MARS 2022 – D22\_03\_18**

CONFORMEMENT A L'ARTICLE A L'ARTICLE 2313-1 DU CGCT

---

**1. Le cadre général du budget**

Suite au vote de la loi NOTRe (n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), l'article 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, pour l'ensemble des communes, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette synthèse, ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, doivent être mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe. Le présent document a vocation à répondre à cette nouvelle obligation.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, l'ordonnateur (le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année. D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité. La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

L'élaboration d'un budget est un exercice délicat qui doit respecter l'équilibre entre les engagements politiques de l'équipe municipale et la gestion rigoureuse des deniers publics.

Le budget primitif 2022 voté le 21 mars 2022 par le Conseil Municipal de la ville de Grézac a présenté un budget équilibré pour poursuivre les investissements nécessaires au développement de la commune, sans augmentation des taux d'impositions (la dernière augmentation date de 2021).

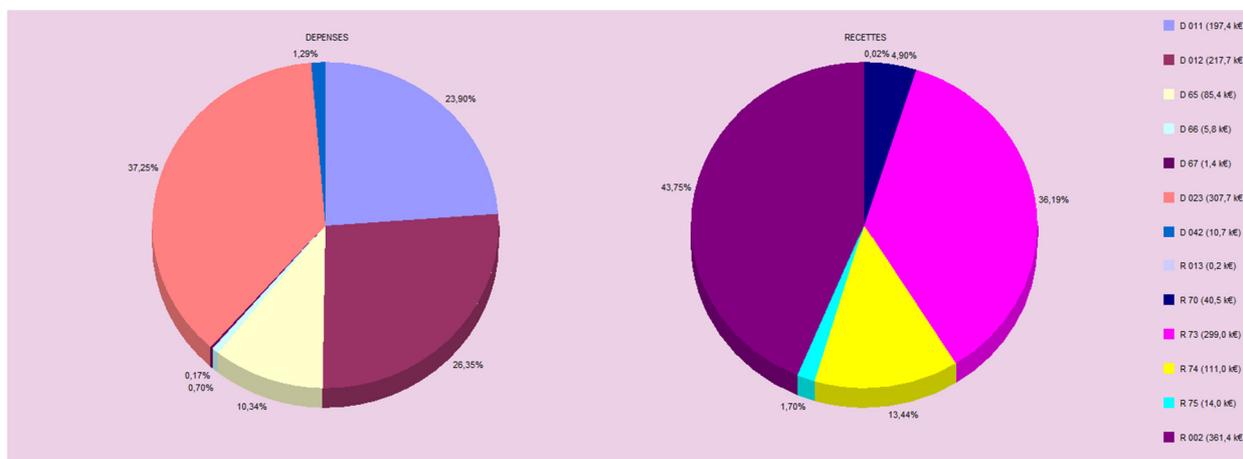
## 2. RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à 826 098 € soit un budget en diminution de 1,43 % par rapport à celui de 2021 (838 062 €). cette différence provient de la baisse des dotations de l'État.

Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre de fonctionnement en dépense et recette –

1- COMMUNE DE GREZAC - BP – 2022



Dépenses prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	197 435,85
012	Charges de personnel et frais assimilés	217 710,00
65	Autres charges de gestion courante	85 380,00
66	Charges financières	5 779,00
67	Charges exceptionnelles	1 400,00
023	Virement à la section d'investissement	307 712,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 681,15
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>826 098,00</b>

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	200,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	40 450,00
73	Impôts et taxes	299 000,00
74	Dotations, subventions et participations	110 989,00
75	Autres produits de gestion courante	14 048,89
002	Excédent de fonctionnement reporté	361 410,11
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>826 098,00</b>

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 667 038 € soit un budget en diminution de 18,58 % par rapport à celui de 2021 (819 211 €).

## C- RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes d'investissement sont constituées par :

- Le FCTVA qui est estimé à 40 000 €,
- Le montant de la Taxe d'Aménagement pour 8 330,87 €,

Les subventions liées aux opérations d'investissement :

- Subvention au titre de la DETR (solde restaurant scolaire, défense incendie et aire de jeux) : 14 000 €
- Subvention du Conseil Départemental (toiture sacristie, défense incendie et aire de jeux) : 17 052 €
- Subvention Conseil Départemental pour la voirie : 20 000 €
- Subvention Conseil Départemental pour l'enfouissement des réseaux (La Roche) : 35 000 €
- Subvention CARA pour le restaurant scolaire (solde) : 4 000 €
- Subvention CARA pour l'aire e jeux : 17 000 €
- Le virement à la section d'investissement : 307 712 €

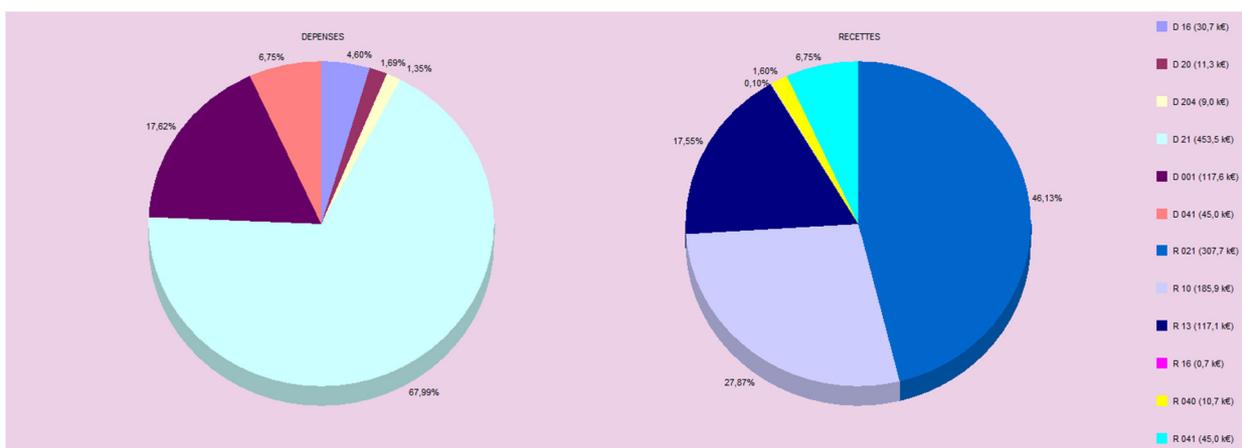
## D- DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Pour 2022, le volume des dépenses d'équipement envisagé sur le budget général est de : 453 500 €, hors remboursement de la dette en capital

Les principaux projets de l'année 2022

	Libellé de l'opération	
Opération équip : 100	Salle multi activités	5 000 €
Opération équip : 101	Mairie	5 000 €
Opération équip : 102	Ecole	20 000 €
Opération équip : 103	Bâtiments culturels	15 000 €
Opération équip : 104	Logements communaux	1 000 €
Opération équip : 105	Cimetière	19 000 €
Opération équip : 107	Schéma défenses extérieures	30 000 €
Opération équip : 108	Bâtiments à usage social	500 €
Opération équip : 109	Restaurant scolaire	1 000 €
Opération équip : 110	Voirie	77 000 €
Opération équip : 111	Réseaux d'électrification	45 000 €
Opération équip : 112	Aménagement aire de jeux/city park	80 000 €
Opération équip : 113	Réseaux câblés	95 000 €
Opération équip : 114	Activités sportives	5 000 €
Opération équip : 116	Salle associative	13 000 €
Opération équip : 120	Services techniques	37 000 €
Opération équip : 30	Terrain	5 000 €

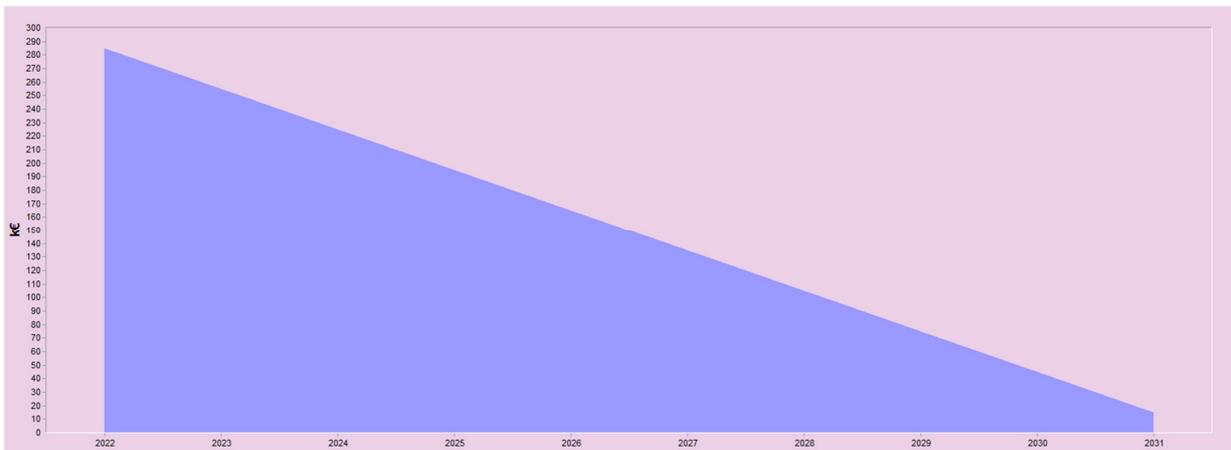
Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre d'investissement en dépense et recette - 1- COMMUNE DE GREZAC BP - 2022



<b>Dépenses prévisionnelles d'investissement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
16	Emprunts et dettes assimilés	30 700,00
20	Immobilisations incorporelles	11 276,02
204	Subventions d'équipement versées	9 000,00
21	Immobilisations corporelles	453 500,00
001	Déficit d'investissement reporté	117 561,98
041	Opérations patrimoniales	45 000,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>667 038,00</b>

<b>Recettes prévisionnelles d'investissement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	185 892,85
13	Subventions d'investissement reçues	117 052,00
16	Emprunts et dettes assimilés	700,00
021	Virement de la section de fonctionnement	307 712,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 681,15
041	Opérations patrimoniales	45 000,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>667 038,00</b>

**Evolution de l'encours de la dette par année de 2022 à 2031 - 1- COMMUNE DE GREZAC – 2022**



<b>Evolution de l'encours de la dette</b>	
<b>Année</b>	<b>Capital restant dû</b>
2022	285 000,00
2023	255 000,00
2024	225 000,00
2025	195 000,00
2026	165 000,00
2027	135 000,00
2028	105 000,00
2029	75 000,00
2030	45 000,00
2031	15 000,00

## AR Prefecture

Année	Capital	Interêts	Frais
2022	30 000,00	5 078,25	0,00
2023	30 000,00	4 529,25	0,00
2024	30 000,00	3 980,25	0,00
2025	30 000,00	3 431,25	0,00
2026	30 000,00	2 882,25	0,00
2027	30 000,00	2 333,25	0,00
2028	30 000,00	1 784,25	0,00
2029	30 000,00	1 235,25	0,00
2030	30 000,00	686,25	0,00
2031	15 000,00	137,25	0,00

017-211701834-20220321-D22\_03\_18\_A-AU  
Révisé le 21/03/2022  
Publié le 25/03/2022

### CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

Elle est égale à la dette/capacité d'autofinancement brute soit 285 000 € / 214 414 € = 1,33 ans

## LES RATIOS

### Annexe 1 : dépenses

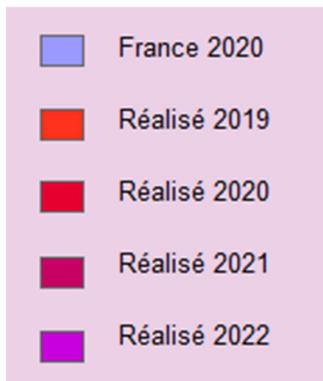
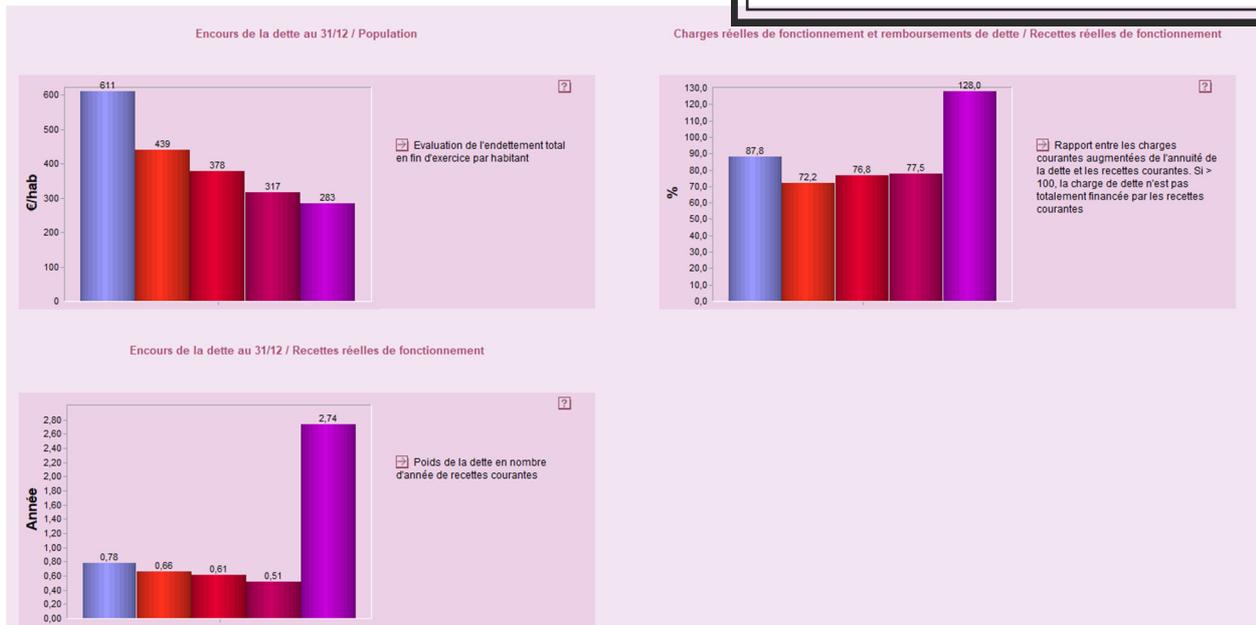
#### Dépenses - 1- COMMUNE DE GREZAC - 2022 - Population comprise entre 500 et 2000 habitants



### Annexe 2 : recettes



## Annexe 3 : charge de la dette, marge de manœuvre



## Effectifs de la collectivité et charges du personnel

L'effectif de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est de 8 agents  
Les charges prévisionnelles du personnel sont de : 217 710 €

Le Maire

Bernard POURPOINT

